

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Manoël DUDOUIT, Mme Aurélie VERGIN

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 16 mai 2024

Date d'affichage : 5 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 17

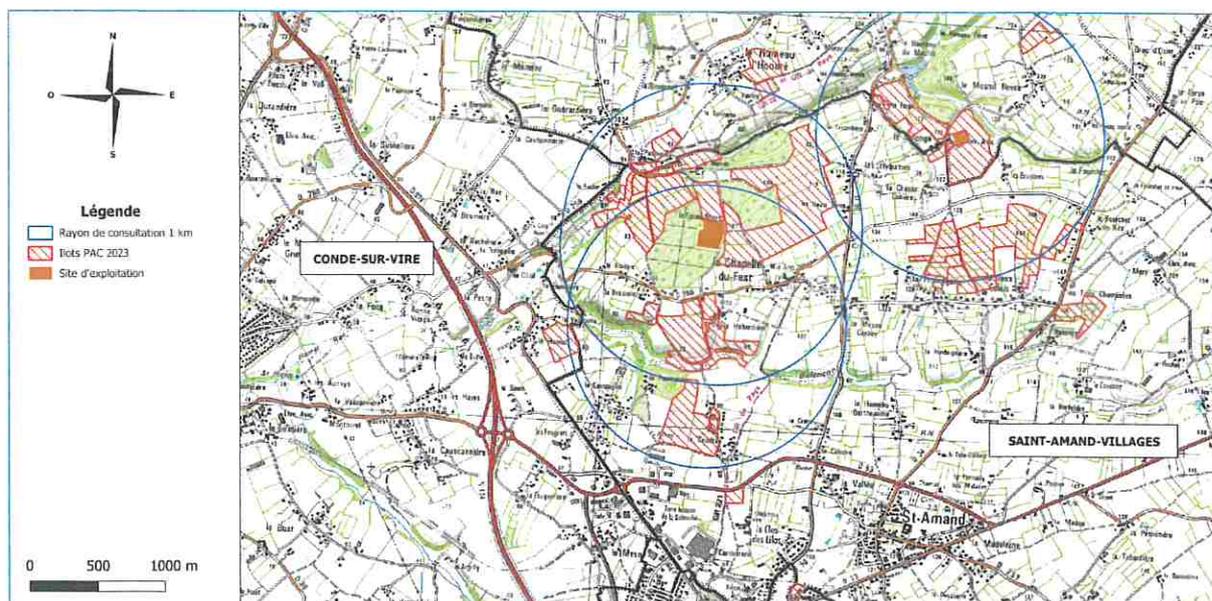
Pouvoirs : 2

Votants : 19

Délib. n°2024-042 : Avis de la commune sur un projet d'extension d'un élevage laitier sur Saint-Amand-Villages et de la mise à jour du plan d'épandage

La Préfecture a adressé à la commune, pour avis, un dossier d'enregistrement au titre des installations classées (ICPE), pour l'extension d'un élevage laitier et la mise à jour du plan d'épandage, porté par le GAEC Ferme des Châtaigniers domicilié à St-Amand-Villages.

Le projet prévoit de passer de 200 à 320 vaches laitières. Et le plan d'épandage passerait de 258 ha à 273 ha. Il concerne actuellement 7 communes (Biéville, Condé-sur-Vire, La Barre de Semilly, Moyon-villages, St-Amand-villages, St-Jean d'Elle, Torigny-les-Villes). Pour notre commune, le projet a un impact très faible.



En application de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, le cadre de l'instruction de la demande, les « communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée ». Condé-sur-Vire fait partie du périmètre de consultation publique.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Donner un avis favorable au projet d'extension de l'élevage laitier et à la mise à jour du plan d'épandage du GAEC Ferme des Châtaigniers à St-Amand-villages conformément à la procédure de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement.

Pour : 18	Contre :	Abstentions : 1
-----------	----------	-----------------

* Abstention : Éric CAUVIN

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

